



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 août 2021.

L'assemblée s'est réunie sur convocation envoyée par internet le 16 juillet 2021, et par la poste pour les adhérents n'ayant pas internet. Cette assemblée pouvait se faire en présentiel et par visio conférence. 4 personnes ont pu se connecter; dans la salle, nous étions 8 physiquement présents avec 11 pouvoirs reçus.

Le quorum est atteint à 15 h 30, avec 23 présents ou représentés sur 35 adhérents à jour de cotisation. Le secrétaire ouvre l'assemblée en présentant les différentes personnes.

### Ordre du jour :

- *La situation à Comiac et le bilan des actions menées depuis 1 an*
- *Point financier et dépenses à envisager*
- *Elections au bureau*
- *Les actions à entreprendre*
- *Questions diverses*

Gilles Forhan, secrétaire, présente le **premier point** :

- **Situation** : le projet éolien de Comiac n'existe plus.
  - **Le 8 octobre 2020, le préfet Michel Prosic a pris un arrêté dont l'article 1 de cet arrêté précise :**
  - **" La demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Sousceyrac-en-Quercy, présentée par la Sas Futurs Energies de Comiac , ... est rejetée "**
  - Les attendus de l'arrêté préfectoral concernent essentiellement l'avifaune protégée, comme les milans royaux et les chiroptères.
  - Extrait de l'arrêté : Considérant que les inventaires de l'étude d'impact des parcs éoliens soulignent une fréquentation de la zone par des espèces protégées à enjeux patrimoniaux notamment pour l'avifaune suivante : **Milan royal, Milan noir, Aigle botté. Épervier d'Europe, Buse variable, Autour des Palombes, Faucon hobereau, Faucon crécerelle, Chevêche d'Athéna, Grand-Duc d'Europe. Pie-grièche écorcheur, Pic noir, Alouette lulu, Chouette hulotte...**
  - Considérant les mortalités déjà constatées en Occitanie de Milan royal notamment sur le parc voisin de La Luzette (commune de Sousceyrac-en-Quercy)....
  - Considérant de plus que les inventaires Chauve-souris de l'étude d'impact de ce parc éolien soulignent la présence d'une quinzaine d'espèces de chiroptères, identifiées comme patrimoniales et sensibles à l'éolien qui utilisent le site : **Noctule de Leisler, Vespère de Savi, Minoptère de Schreibers. Pipistrelle de Nathusius, Grande noctule, Barbastrelle d'Europe, Pipistrelle commune. Pipistrelle de Kuhl ;**
  - **Il y a ainsi 6 pages expliquant la décision.**
  - Cet arrêté a été affiché le 19 octobre à la mairie de Comiac et il fallait attendre fin de décembre pour être certain que le promoteur ne ferait pas appel.
  - A titre d'information, le préfet de Corrèze a pris un arrêté semblable pour le projet de parc sur Camps de l'autre côté des gorges de la Cère. Le promoteur a fait appel et le tribunal a été saisi. Ce n'est pas mieux du côté de Parlan.
- **Petit historique**
  - Le projet, débuté courant 2012, était porté par un promoteur appelé « Futures Energies de Comiac », dont le siège est à Montpellier. Le projet n'a été déposé que le 16 juillet 2018 à la Dreal de Cahors.

- **Actions judiciaires entreprises par l'APPGE**
  - i. Le 27 novembre 2014, dépôt de plainte pour « prise illégale d'intérêts » d'élus publics. Après enquête par la gendarmerie, le délégué du procureur de Cahors nous annonce, le 7 mars 2016, que les élus incriminés ont eu droit à un rappel à la loi.
  - ii. Le 17 juillet 2017, demande officielle du démantèlement du mât de mesures installé depuis novembre 2012, qui aurait dû être démonté en 2014.
  - iii. Le 14 mai 2018, dépôt d'une requête en annulation de la délibération du conseil municipal du 13 mars 2018 qui autorise le survol des chemins par les pales d'éoliennes. La mairie de Sousceyrac a donc été contrainte de se défendre.
  - iv. Le jugement a été rendu le 24 février 2020 : personne n'est condamné, mais notre requête a été rejetée.

#### ➤ **Actions web**

- Chaque mois, une newsletter est envoyée à 558 adresses internet : elle est ouverte en moyenne par 35 % des destinataires mais pas par tous les adhérents ! La prochaine aura le numéro 89.
- Le site est visité en 2020 par 7679 visiteurs, soit 21,1 visiteurs par jour et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 on constate 24,6 en moyenne par jour. Avec à chaque fois, en moyenne, 2 pages visitées par visiteur.

#### **Dominique Lacambre, trésorier, précise le point financier**

- Solde du compte au 31 décembre 2020 : 2892,39 €

#### **Pouvons-nous envisager d'aider les associations proches (AAPLX, ou Parlan) dans leur lutte judiciaire ? Un vote formel est organisé, le principe est adopté à l'unanimité**

Le secrétaire précise d'autres points :

- **Lu dans Stratégie Nationale Bas-Carbone de mars 2020 avec 192 pages**
  - i. [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25\\_MTES\\_SNBC2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf) , p.120 (note de bas de page)
  - ii. « Le Gouvernement a pris acte des études menées par RTE qui montrent que la réduction de la part du nucléaire à 50 % à l'échéance de 2025, telle que prévue dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, soulève d'importantes difficultés de mise en œuvre au regard de nos engagements en matière climatique. Malgré le développement volontariste des énergies renouvelables entrepris par le Gouvernement, et du fait de la faible maturité à court terme des solutions de stockage, la France serait en effet contrainte de construire jusqu'à une vingtaine de nouvelles centrales à gaz dans les sept prochaines années pour assurer la sécurité d'approvisionnement lors des pointes de consommation, conduisant à une augmentation forte et durable de nos émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de réduire la part du nucléaire à 50% est confirmé par la loi énergie-climat à 2035, date compatible avec nos engagements en matière climatique. »
- **La Fédération de l'Environnement Durable FED a déposé plusieurs actions en justice**
  - i. **Notre association est membre de la Fed et Gilles Forhan est l'un des membres du CA**
  - ii. **La Fédération Environnement Durable et Vent de Colère demandent la révocation du Président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**  
*Par courrier du 20 juillet 2021 reçu le 23 juillet 2021, les avocats de la Fédération environnement durable et de la Fédération Nationale Vent de Colère ont saisi les membres du collège de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) d'une demande de révocation pour manquement grave du Président Caranco à la suite de son interview du 7 juillet 2021 sur la chaîne LCI au cours de laquelle il avait déclaré à propos des opposants aux éoliennes en mer "moi je suis pour, que ceux qui n'en veulent pas, et bien qu'il n'aient plus d'électricité". Ces propos violent l'interdiction faite aux membres des autorités administratives indépendantes*

*de prendre, à titre personnel, des positions publiques préjudiciables au bon fonctionnement de leur institution, interdiction prévue par l'article 6 de la loi du 20 janvier 2017.*

- iii. La FED et SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) ont refusé le recours à une médiation concernant la plainte qui les oppose à l'état devant le tribunal de Paris. Cette médiation tend à l'indemnisation de la FED et de la SPPEF pour le préjudice moral subi du fait de l'illégalité de la réglementation relative aux déchets éoliens. Le Ministère n'a présenté aucune observation à ce jour.
  - iv. L'autre volet du dossier concernant le démantèlement des éoliennes (contre l'arrêté du 22 juin 2020 – insuffisance du recyclage des éoliennes) est en cours devant le Conseil d'Etat.
- Un débat s'installe : Christian nous fait part d'informations sur les positions politiques des élus du secteur concernant l'éolien. IL est aussi question des projets voisins ( Parlan Camps...).
- **Elections du bureau**
- **Patrick Verrier est élu à l'unanimité président de l'APPGE**
  - **Dominique Lacambre est réélu à l'unanimité trésorier de l'APPGE**
  - **Gilles Forhan est réélu à l'unanimité secrétaire de l'APPGE**
  - **Autres membres :**
    - i. **Brigitte Briard en tant que présidente d'honneur, membre fondatrice**
    - ii. **Bernadette Forhan en tant qu'aide secrétaire.**
- **Actions à entreprendre : Faire connaître le patrimoine remarquable de l'avifaune du secteur**
- **Gilles s'occupera de la création de fiches et de flyers et continuera sa news mensuelle ainsi que la mise à jour du site**
  - **Coraline essayera de créer un groupe fermé sur Facebook**
  - **Jo sera le contact de l'APPGE avec L'ACP (Association Loisirs-Culture-Patrimoine)**
  - **Christian continue à surveiller les décisions politiques des élus du secteur concernant l'éolien**

Le secrétaire  
Gilles Forhan